

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-80

Séance du 1er juillet 2022

Date de convocation : 27/06/2022 L'an 2022, le 1^{er} juillet 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 15/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; Mme
BLET ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme
LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme
WANNERROY ; Mme LE CORRE à M. BRUN ; Mme MAUDUIT à M.
FLEISCH et Mme BECARD à M. BLET.

Étaient absents excusés : MME CABANNE et M. PIERRE.

Tome 1 - N°22-80 - OBJET : Nouvelle convention avec l'association des Usagers des centres sociaux Giraudeau et Maryse Bastié.

Le CCAS de la ville de Tours loue à Ligéris la salle René FONCK, implantée dans le bâtiment du centre social Maryse Bastié.

Cette salle est à la disposition du CCAS à raison de 3 demi-journées par semaine pour des séances de gymnastique et ponctuellement pour des actions de prévention en direction des seniors du quartier.

Le reste du temps, elle est cédée gratuitement au centre social pour ses activités ou à ses partenaires locaux ou municipaux, le CCAS passant les conventions nécessaires avec les différents interlocuteurs.

Dans la perspective d'une simplification de gestion, il est proposé de conserver 2 créneaux hebdomadaires pour nos propres besoins et de laisser l'association des Usagers des centres sociaux GIRAUDEAU et MARYSE BASTIE gérer la salle en direct sur les autres temps. Parallèlement, comme avec nos autres partenaires, une participation financière au règlement des frais de fluides sera demandée annuellement à l'association, à hauteur de 380€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI